

# Erquy infos

BIMENSUEL DE LA VILLE D'ERQUY

n° 627 - 26 juin 2020 - édition spéciale

## SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 a fixé la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires et convoqué les électeurs le dimanche 28 juin 2020. Les décrets n° 2020-742 et 2020-743 du 17 juin 2020, publiés ce jeudi 18 juin 2020 au Journal Officiel, prévoient des dispositions spécifiques en vue de l'organisation de ce second tour de scrutin en adaptant certaines dispositions du code électoral et en prescrivant des mesures sanitaires exceptionnelles.

Afin de limiter les risques de propagation du virus et d'éviter les manipulations qui ne seraient pas strictement nécessaires le jour du scrutin, les cartes d'électeurs ne seront pas estampillées le jour du scrutin par les assesseurs.

Conformément aux préconisations du comité de scientifiques et afin de prévenir au maximum tout risque de propagation du virus, les dispositions suivantes sont prévues :

- chaque bureau de vote sera équipé a minima d'un accès à un point d'eau pourvu de savon et/ou de gel hydro-alcoolique mis à disposition des électeurs et des organisateurs du vote ;
- **le port d'un masque de protection**, qu'il soit « grand

public » ou « chirurgical », **est obligatoire pour tout électeur** se rendant dans un bureau de vote le jour du scrutin. Cette obligation ne fera pas obstacle au retrait du masque sur demande d'un membre du bureau de vote pour la stricte nécessité du contrôle de son identité ;

- **il est demandé d'apporter son propre stylo** ;
- L'accès aux bureaux de vote sera limité à 3 personnes simultanément, une file d'attente sera organisée à l'extérieur ;
- les mesures d'hygiène et les règles de distanciation sociale devront être respectées.

### Dépouillement

**L'accès aux bureaux de vote, lors du dépouillement, sera limité** afin de garantir les règles de distanciation sociale. Il est recommandé de ne pas se déplacer, les résultats seront consultables sur le site de la ville ([www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com)) après l'établissement des procès-verbaux afin de garantir les regroupements de moins de 10 personnes sur un lieu public.

## EAUX DE BAIGNADE

La commune d'Erquy est certifiée pour la gestion de la qualité de ses eaux de baignade. Tout au long de la saison balnéaire, nous vous informerons de la qualité de nos eaux de baignade en publiant

**Continuez à adopter  
les bons gestes !**

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !

Pour plus d'informations :  
0 800 130 000 (appel gratuit)  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



les derniers résultats d'analyses. Ces informations sont également disponibles sur le site officiel de la Mairie d'Erquy [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com), le site [baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr) ainsi que sur les panneaux d'information des plages.

Analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS 22) le 15 juin 2020 :

**Bonne qualité** : Plages de Saint-Pabu, Caroual Centre, Lourtauais, Portuais, Le Guen-Lanruen, Saint-Michel et Les Montiers.

**Qualité moyenne** : Plages de Caroual Nord et du Centre.

Source : Laboratoire Départementale d'Analyse - LABOCEA.



## DÉCONFINEMENT

Le décret du 31 mai a été modifié par le décret du 21 juin 2020 publié le 23 juin au journal officiel. Le nouveau décret prévoit notamment les dispositions suivantes :

**Par principe, les rassemblements, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes restent interdits (article 3).**

Cette interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes

# ERQUY

l'air qu'il vous faut !

n'est pas applicable (article 3) :

- aux rassemblements, réunions ou activités à caractère professionnel ;
- aux services de transport de voyageurs ;
- aux ERP dans lesquels l'accueil du public n'est pas interdit en application du décret du 31 mai ;
- aux visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle.

Par ailleurs, par dérogation, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public peuvent être autorisés par le préfet de département lorsque les conditions de leur organisation sont propres à garantir le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du présent décret (article 3).

## SECOURS CATHOLIQUE

Le secours catholique Caritas d'Erquy a rouvert ses portes le samedi de 10h00 à 12h00 avec une nouvelle équipe.

Renseignements

Contactez Sophie le samedi de 9h00 à 12h00 au 02 96 72 07 37 ou au 06 20 19 73 16.

## EXPO : MONGOLIE, AU PAYS DU GRAND CIEL

L'exposition de photographies de **Serge VINCENTI** sur la Mongolie est une invitation au voyage et sera visible tout le mois de juillet aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Renseignements

[bibliotheque.ville-erquy.com](http://bibliotheque.ville-erquy.com)  
02 96 72 14 24

## ARMOR CINÉ

Salle art & essai

1A, rue du Chemin Vert - 22430 ERQUY - 02 96 63 67 96 - [armor-cine-erquy.blogspot.fr](http://armor-cine-erquy.blogspot.fr)

vendredi 26 juin	21h00	<b>Papi Sitter</b>
samedi 27 juin	21h00	<b>De Gaulle</b>
dimanche 28 juin	21h00	
lundi 29 juin	21h00	<b>Dark Waters</b> version originale sous-titrée - art & essai
vendredi 3 juillet	21h00	<b>10 jour sans maman</b>
samedi 4 juillet	21h00	<b>La bonne épouse</b>
dimanche 5 juillet	21h00	
lundi 6 juillet	21h00	<b>Un fils</b> version originale sous-titrée - art & essai
mardi 7 juillet	21h00	<b>Le cas Richard Jewell</b>
mercredi 8 juillet	17h00	<b>En avant</b>
	21h00	<b>L'ombre de Staline</b> version originale sous-titrée
jeudi 9 juillet	21h00	<b>Au nom de la terre</b>

## EXPO : MICHEL CORBEL & GAËL LE CLEZIO

Voyageur immobile dans son atelier de Bretagne, au coeur du pays bigouden, **Michel CORBEL** est un artiste qui manie avec un talent rare les paradoxes pour exprimer son amour de ces belles choses qui font tout le sel de l'existence. Les «personnages» de **Gaël LE CLEZIO** s'agitent et se distordent dans les turbulences des motifs qui se mêlent jusqu'à l'illisible, des couleurs qui se superposent. Les «sujets» émergent de cette matière première brouillonne faite d'harmonies subtiles et de gribouillis, comme à son insu, ... C'est un regard sans sérénité, plutôt moqueur sur la bizarrerie de ce monde.

Renseignements

**Galerie** municipale Bernard **Nonnet** exposition du **samedi 4 au mercredi 15 juillet inclus**, de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h00, entrée libre.  
[www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com)

## CHAPELLE SAINT-MICHEL

La chapelle Saint-Michel est ouverte à la visite **dimanche 5 juillet** de 14h00 à 16h00. Masque obligatoire pour chaque personne désireuse d'entrer dans la chapelle, 4 personnes maximum simultanément (à l'appréciation de la personne responsable).

## ARTISAN'HALLS

Les Artisan'Halls vous proposent de découvrir artisanat et production locale dans le cadre d'un petit marché estival. En résumé, c'est un petit panorama « made in Breizh »

Renseignements

**Du lundi 6 juillet au lundi 24 août** inclus, sous la Halle et sur la place du Nouvel Oupeye, de 17h00 à 20h00.  
[www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com)

**Imprimeur Gérant** : Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy.

**Mairie d'ERQUY** - 11 square Hôtel de Ville - 22430 ERQUY - 02 96 63 64 64 - [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com).

Erquy infos est une feuille éditée par la Commune d'Erquy un vendredi sur deux. Pour être publiés, les annonces et les communiqués doivent nous parvenir au plus tard le vendredi précédant la parution, en précisant vos coordonnées complètes (non publiées) soit dans la boîte prévue à cet effet à la Mairie, soit par courriel :

[publication@ville-erquy.com](mailto:publication@ville-erquy.com)